

BRETAGNE

Violences conjugales : un stage contre la récurrence

Ils ont commis des violences sur leur compagne ou leur ex... Pendant deux jours, à Vannes, dix hommes ont participé à un stage avec une psychologue, une sociologue et une juriste. Une alternative aux poursuites pour faire réfléchir et prévenir la récurrence.

Laurent Guenneugues

« Ce stage est une forme d'alternative aux poursuites. Il faut que vous mesuriez votre chance d'être là », lance Stéphanie Le Gal-Gorin. Cette sociologue va accompagner les dix participants pendant ce stage de responsabilisation pour les auteurs de violences conjugales, organisé par la Sauvegarde 56. C'est une loi de 2014 qui a créé ce dispositif, mais dans le Morbihan, sa mise en place est récente. Âgés de 20 à 65 ans, tous ont été aiguillés là par le délégué du procureur, ce qui leur permet d'éviter la case tribunal. Ils ont dû déboursier 250 € pour participer aux frais.

Draguer, trop risqué ?

Un premier tour de table permet de voir leurs réticences. L'un trouve ça « humiliant ». Un autre minimise les faits, évoquant un « petit différend ». Ils sont là pour avoir giflé, poussé ou menacé leur compagne ou leur ex. Dans un cas, les coups ont été plus forts et la victime a fini à l'hôpital. Deux d'entre eux ne se rappellent plus ce qui s'est passé car ils avaient trop bu. Ce qui donne à la sociologue l'occasion de rappeler : « L'alcool n'est pas une excuse. Au contraire, c'est considéré comme une circonstance aggravante ».



Ici aux côtés de la sociologue Stéphanie Le Gal-Gorin, la psychologue Christelle Pellen a animé un atelier de photo-langage pour aider les participants à exprimer leurs émotions. Photo L.G.

Elle leur propose un petit jeu pour déconstruire les stéréotypes de genre. Sur la question de la drague, certains sont désabusés : « Aujourd'hui, les hommes hésitent à faire des avances. C'est plus raisonnable de laisser faire la femme ». La fin du patriarcat ne fait pas l'unanimité. « Les femmes ont tous les droits maintenant, grâce à Mme Schiappa », déplore un autre. La juriste Audrey Monier rappelle le long chemin parcouru : « Au Moyen-Âge, le mari avait droit de correction sur sa femme ». Les lois se sont multipliées ces dernières années pour punir plus sévèrement. Depuis 2018, les outrages sexistes dans la rue sont aussi sanctionnés par une amende de 135 €.

Les enfants victimes collatérales

L'après-midi, une psychologue de Lorient, Christelle Pellen, les aide à parler de leurs émotions : « Le but est de décortiquer les mécanismes de la violence, d'identifier la source de tension qui fait monter l'agressivité et déclenche le passage à l'acte ». Et aussi de repérer les

signaux d'alerte, propres à chacun : les mains moites, un coup de chaud, le cœur qui bat plus vite...

Le lendemain matin, le film « Tom et Lena » permet de réfléchir aux conséquences sur les enfants, qui peuvent se murer dans le silence, faire pipi au lit, reproduire de la violence à l'école... « À partir du moment où ils vivent dans un tel climat, ils sont aussi victimes. Plus tard, beaucoup se sentent coupables de ne pas avoir pu protéger leur mère », soulignent la psychologue et la sociologue. Les participants doivent aussi se mettre à la place de la femme battue. Et ils réfléchissent aux stratégies qui leur auraient permis d'éviter le passage à l'acte : respirer, partir, faire du sport, jardiner... « Fuir un conflit, ce n'est pas perdre la face », lance Stéphanie Le Gal-Gorin.

À l'arrivée, tous ont jugé le stage « enrichissant, intéressant, constructif ». Y compris ceux qui craignaient « d'en prendre plein la gueule ». Ils ont pu libérer la parole et ils ont le sentiment de ne pas avoir été jugés. « Les prémices d'un cheminement », souhaitent en chœur les professionnelles.